



COMMUNIQUE DE PRESSE

ALERTE SÉCHERESSE 2023

La faible pluviométrie et le niveau bas des cours d'eau conduisent le préfet de la Martinique à prendre des mesures de réduction des usages de l'eau

La Mission Inter-Services de l'Eau s'est réunie en comité sécheresse le 16 mars 2023 pour faire un point sur la ressource en eau qui s'amenuise en raison de la faible pluviométrie. Le niveau d'eau dans les rivières est bas principalement dans le centre et le sud de la Martinique. Après un passage pluvieux ce week-end, les prévisions météorologiques prévoient un temps plus sec que la normale pour les semaines et mois à venir.

Aussi, dans le but de préserver la ressource destinée prioritairement à la santé, à l'alimentation en eau potable, à la défense incendie et afin de garantir l'égalité des usagers devant l'effort collectif, **un état d'alerte renforcé** est décrété sur l'ensemble du territoire de la Martinique.

Sont désormais interdits les usages suivants :

- l'arrosage des pelouses, des jardins d'agrément, des espaces verts publics et privés, ainsi que des espaces sportifs et récréatifs,
- le lavage des véhicules et des bateaux hors des aires de lavages professionnelles et équipées de dispositifs haute pression économes en eau, exceptés les véhicules ayant une obligation réglementaire sanitaire, alimentaire ou technique telles les bétonnières,
- la vidange et remplissage des piscines privées,
- la vidange des réservoirs d'eau potable sauf nécessité justifiée par des raisons sanitaires

Enfin, il est fait appel au civisme de chacun pour économiser l'eau, et en conséquence :

- de ne pas faire de stock au risque d'accélérer la pénurie ;
- de ne pas laisser couler l'eau inutilement ;
- de récupérer l'eau pour arroser le jardin
- de vérifier et repérer éventuellement les fuites de robinets ou de chasse d'eau, etc.

Pour l'agriculture, des tours d'eau seront établis pour les prélèvements agricoles des secteurs du Centre et du Sud de la Martinique. Chaque irrigant se verra prescrit les modalités de prélèvement qui le concerne.

Afin d'éviter des pertes d'eau consécutives à des fuites détectées sur le réseau collectif d'eau potable, les Martiniquais sont invités à signaler toute fuite sur le réseau d'eau potable aux services responsables par téléphone ou par mail, en utilisant les coordonnées suivantes:

SME (CA Espace Sud & Cap Nord)	09 69 32 97 22	https://smeaux.fr/info-reseau/ Application OMIJO : www.omijo.app
ODYSSI (CACEM)	05 96 71 20 10	https://www.odyssi.fr/signalement/form

Toutes les informations sont disponibles sur le site de la Préfecture et de la DEAL aux liens suivants :
<https://www.martinique.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-sante-publique/Alerte-secheresse-le-prefet-prend-des-mesures-de-reduction-des-usages-de-l-eau>

<https://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/face-a-la-secheresse-j-ai-les-bons-reflexes-a2023.html>

Des points de situation avec la presse seront organisés en tant que nécessaire.